

BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

17 octobre 1916.

J'ai cru que l'infamie relatée sous la date du 14 octobre constituait un cas isolé. J'ai aujourd'hui la pensée qu'il s'agit d'un système. En effet, les journaux bruxellois de ce jour reproduisent tous l'article suivant paru, disent-ils, dans la **Gazette de Cologne** du 13 courant :

Cologne, 13 octobre 1916.

On nous écrit de Bruxelles :

Depuis longtemps déjà, la presse de nos adversaires publie de façon systématique des nouvelles ayant trait à de soi-disant travaux forcés, voire des travaux de guerre imposés en Belgique par le gouvernement allemand. Contrainte brutale, violation du droit des gens et de la convention de la Haye, est le moins qu'on impute au cruel oppresseur. Qu'y a-t-il de vrai dans ces informations ? Depuis plus d'un an, il s'est produit dans les territoires belges occupés cet inconvénient que de nombreux ouvriers belges tombent à charge de la bienfaisance et vivent des secours des pauvres au lieu de gagner leur vie par un travail honorable. Les arrêtés du gouverneur général en date du 15 août 1915 (**Note**) et du 15 mai 1916 (**Note**) ont été pris pour remédier à cet inconvénient. Ces arrêtés fournissent à l'autorité le moyen de transporter de force sur les chantiers de travail les ouvriers qui, sans raison plausible, refuseraient d'exécuter un travail qui leur est offert suivant leurs aptitudes.

Plus longtemps dure l'occupation, plus grands deviennent ces inconvénients, et le chômage a présenté de graves dangers pour le calme et l'ordre public dans le territoire occupé. Il n'existe aucun indice que la situation s'améliorera, car en suite des mesures prises par l'Angleterre, les matières premières employées par l'industrie belge ne peuvent plus être importées, de sorte qu'une grande partie de l'industrie chôme. Afin de prévenir le danger que cette situation peut amener, il semble opportun (« *zweckmassig* ») d'occuper en Allemagne ceux des ouvriers qui sont à charge de la bienfaisance publique et pour lesquels il n'existe pas de travail en Belgique. Des milliers de travailleurs belges ont déjà accepté les offres de travail leur faites par l'Allemagne, qui leur assure des salaires plus élevés que ceux qu'ils ont jamais connus en Belgique, et travaillent depuis longtemps en Allemagne, où ils se trouvent bien et satisfaits. Mais quant à ces personnes oisives qui préfèrent vivre de la charité que de travailler pour eux-mêmes et leurs concitoyens, elles seront incessamment transportées de force sur les chantiers appropriés. Il ne peut s'agir tout d'abord que d'ouvriers travaillant dans les carrières, fours à chaux, fabriques de produits réfractaires et industries similaires, industries donc qui n'ont aucun rapport avec la guerre.

D'autre part, les mêmes journaux bruxellois nous apprennent aujourd'hui que le ***Bien public*** de Gand a publié le 15 octobre l'articulet suivant qui sent la choucroute à quinze pas :

Concernant la mesure d'appeler au travail la population des chômeurs, nous avons pris à bonne source des informations et nous pouvons communiquer ce qui suit :

« La situation dans laquelle un grand nombre d'ouvriers obtenaient du secours sans devoir effectuer aucune espèce de travail était considérée depuis longtemps comme

intenable.

Chacun reconnaîtra quelles conséquences cette situation doit avoir pour la classe ouvrière, maintenant que des mains habituées au travail en sont dépourvues depuis deux ans ; il doit en résulter des plaies matérielles et morales qu'il sera difficile à guérir.

De grandes pertes de capacité sont à craindre pour le peuple. Ce sont des maux que le travail donné aux chômeurs est appelé à combattre énergiquement,

Le bruit que les travailleurs deviendraient soldats ou se battraient au front a été répandu ouvertement dans le dessein criminel de susciter la peur parmi les travailleurs et leurs familles et de les exciter à la résistance. Il n'y a pas un mot de vrai dans ce bruit.

Les hommes appelés au travail jouissent, outre d'une généreuse liberté, du logement et d'un bon entretien, ainsi que d'un salaire moyen de 30 pfennig par tête et par journée de travail.

Ce salaire est susceptible d'être augmenté par zèle et bon travail. Les chefs d'équipe reçoivent en moyenne 50 pfennig par jour.

Les ouvriers peuvent écrire chaque semaine une carte postale à leurs plus proches parents, au lieu de leur dernière résidence, et en recevoir une de leur part.

Si, plus tard, les ouvriers réquisitionnés veulent s'engager comme ouvriers volontaires afin de gagner des salaires plus élevés, la chose leur est toujours facultative. Nous espérons que ces communications feront reconnaître tous les bruits qui circulent comme étant sans fondement. »

N'est-il pas révoltant de voir un journal tel que le **Bien public** s'avilir jusqu'à insérer de pareilles ignominies ? Ah ! si Verspeyen vivait encore !

Oh ! je sais bien que le **Bien public** alléguera pour sa défense que cet article lui a été imposé par l'autorité locale allemande et, d'autre part, si

on lui reproche précisément de s'être soumis à cette autorité « *à laquelle nous ne devons ni respect, ni confiance, ni obéissance* », qu'il a pris conseil, avant de reprendre sa publication, des plus hautes autorités.

Cette défense me paraît dénuée de valeur. S'il est vrai que de « *hautes autorités* » aient conseillé au **Bien public** de se soumettre à la censure ennemie, cela ne prouve qu'une chose, c'est que ces autorités se sont trompées. Rien d'étonnant, d'ailleurs. Quelle compétence avaient-elles pour trancher un cas de conscience journalistique ? Est-ce que moi, journaliste, je me mêle de ...

Je m'égare, mais c'est plus fort que moi : chaque fois qu'un fait nouveau vient attester quel crime de lèse-patriotisme ont commis les rares journalistes qui ont consenti à travailler sous l'ennemi (**Note**), mon indignation m'emporte. Il faudra bon gré, mal gré, qu'un de ces prochains jours, je traite la question à fond pour n'avoir plus à y revenir.

Pour le surplus, en ce qui concerne les chômeurs, je me trouve incapable de rien ajouter. Il y aurait un gros volume à écrire à ce sujet (**Note**) et il n'y a pas de doute qu'il le soit un jour. Mais pour ma part je ne m'en sens ni le courage ni la compétence.

(pages 53-57)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

Notes de Bernard GOORDEN.

Le chapitre 26 de 1916 (« Les enlèvements », pages 383-391) des mémoires de **Brand Whitlock** (1869-1934), intitulées *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles* (1922). évoque la « *restauration de l'esclavage humain* », en l'occurrence la **déportation** de nombreux Belges en Allemagne.

Chapitre de **76** pages dans l'édition originale anglaise (pages 268-344), nous le présentons en le scindant pour la bonne compréhension des lecteurs, car de nombreuses notes dans l'édition originale anglaise renvoyaient vers des annexes en langue française, parfois en bas de page, mais souvent regroupées en fin de chapitre et pas toujours dans l'ordre chronologique ; il s'ensuivit des erreurs, l'auteur prétendant notamment que von Bissing (ou son administration) n'avait pas répondu à certaines lettres. Constituant un corpus de quelque 34 pages (76-8 : 2) de « lettres » ou autres documents édifiants, non présents dans l'édition française, nous les proposons par ordre chronologique et géographique.

Un autre chapitre, le chapitre 24 (de 1916), s'intitule « *Les déportations* » (pages 376-380) ...

A découvrir, à partir du 29 septembre 2016, sur :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

L'arrêté allemand, en date du **15 août 1915**, visant « **les chômeurs qui, par paresse, se soustraient au travail** », repris à la page 190 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19150815%20ARRETE%20ALLEMAND%20PARESSE%20CHOMEURS%20BELGES.pdf>

L'arrêté allemand, en date du **15 mai 1916**, (abrogeant celui du **15 août 1915**) visant « **les chômeurs qui, par paresse, se soustraient au travail** », repris aux pages 192-193 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19160515%20ARRETE%20ALLEMAND%20PARESSE%20CHOMEURS%20BELGES.pdf>

Concernant « *les rares journalistes qui ont consenti à travailler sous l'ennemi* », lisez notamment Roberto J. **Payró** ; « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » (publié dans **La Nación** le 13/06/1919) :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%20019190613.pdf>

« **La presse belge pendant l'Occupation** » par **Georges RENCY**, constitue le chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 103-108) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20PRESSE%20BELGE%20PENDANT%20OCCUPATION%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp103-108.pdf>